

Politique

Santé environnementale et développement durable

Direction des services techniques



POLITIQUE	PO-5200-004
Santé environnementale et développement durable	
Propriétaire : Direction des services techniques	

Adopté(e) par : Conseil d'administration
Destinataire(s) : Toute personne œuvrant au sein du CIUSSS ou qui exerce des activités dans et pour les installations du CIUSSS, ainsi que le public interne et externe

Date d'entrée en vigueur de la présente version :
(même date que celle de l'adoption)

2019-05-08
(AAAA/MM/JJ)

Date de révision de la présente version :
(variable : 1, 2 ou 3 ans)

2022-05-08
(AAAA/MM/JJ)

1. PRÉAMBULE

Le Centre Universitaire de Santé et de Services sociaux du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal (CCSMTL) est conscient du caractère indissociable entre la qualité de l'environnement et la santé humaine, ainsi que de l'impact que peuvent avoir les activités humaines sur la qualité de l'environnement. C'est pourquoi il est convaincu de la nécessité de se doter d'une Politique en santé environnementale et développement durable et de s'assurer de son application.

C'est en reconnaissant les forces de chacun, en unissant nos efforts, en partageant notre passion et en nourrissant notre volonté d'agir que nous arriverons ensemble à atteindre les objectifs de la politique de santé environnementale et de développement durable ci-après.

Ce document est une nouvelle version de la politique PO-5200-004. Les modifications apportées sont décrites à la section 11.

2. OBJET

Les établissements de santé et de services sociaux ont la responsabilité d'offrir à leur clientèle, à leur personnel et à la communauté un environnement sain, sécuritaire et favorable à la santé tant physique que psychologique. Le CCSMTL a donc développé la présente politique afin de s'engager dans une démarche écosystémique en santé en prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Cette démarche se veut inclusive afin de favoriser l'adhésion et la participation de tous, tout en les guidant dans leurs actions.

C'est donc dans une vision d'avenir que le CCSMTL s'engage à assumer un rôle de leadership en promotion et prévention de la santé, et à adopter des pratiques organisationnelles innovantes et respectueuses de l'environnement. Cette vision holistique fait du CCSMTL un employeur de choix où la santé environnementale et le développement durable sont parties prenantes de chaque geste que nous poserons.

3. CHAMPS D'APPLICATION

Cette politique est destinée aux membres du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), à l'ensemble du personnel, aux étudiants, aux externes et résidents en médecine, aux bénévoles, aux partenaires, aux fournisseurs, aux usagers et à leurs proches, ainsi qu'aux visiteurs.

La participation et la collaboration de tous permettront au CCSMTL d'atteindre les objectifs relatifs à la présente Politique.

4. OBJECTIFS

La démarche de santé environnementale et de développement durable entreprise par le CCSMTL est en adéquation avec les valeurs de l'organisation qui sont **le respect, l'engagement, la passion et la collaboration**. C'est dans un souci de cohérence, d'équilibre, de responsabilité sociale et de meilleures pratiques que l'organisation s'engage à :

- Concevoir, actualiser et implanter une démarche permanente en santé environnementale et de développement durable au sein de l'organisation et à adopter une approche écosystémique de la santé humaine ;
- Reconnaître, soutenir et inciter les initiatives personnelles et l'engagement de tous les destinataires afin qu'ils deviennent des acteurs de changement;
- Conserver et à créer des environnements de travail et des espaces publics favorables au maintien et à l'amélioration de la santé de ses clients, de son personnel, ainsi que de celle de la communauté ;
- Communiquer et diffuser les orientations, les actions et les réalisations du CCSMTL en termes de protection de l'environnement afin de rayonner au sein de l'établissement, dans le réseau de la santé et dans la communauté, et de se positionner comme un milieu attractif et inspirant;
- Réduire son empreinte écologique en améliorant ses pratiques et en faisant des choix écoresponsables ;
- Appuyer les objectifs gouvernementaux en lien avec la présente Politique et s'inspirer des objectifs de développement durable des Nations-Unies;
- Inciter nos partenaires à adopter notre démarche de santé environnementale et de développement durable.

5. DÉFINITIONS DES TERMES UTILISÉS

Dans la présente politique, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- **ALIMENTATION DURABLE** : L'alimentation durable est une alimentation qui tient compte des dimensions du développement durable (*société, économie, environnement*). Ce type d'alimentation comprend des aliments choisis spécifiquement pour répondre à des critères prenant en considération les aspects suivants : **la santé, les valeurs sociales, la qualité, l'environnement, la gouvernance et l'économie**. Un aliment peut difficilement répondre à tous les critères. Toutefois, plus le nombre de critères présent pour un aliment est élevé, plus ce dernier se rapproche d'un idéal environnemental, social et économique.^[1]
- **APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE À LA SANTÉ** : L'approche écosystémique à la santé humaine explore la relation qui existe entre les différentes composantes d'un écosystème donné afin de définir et d'évaluer les déterminants prioritaires de la santé humaine et de la durabilité de cet écosystème. Pour ce faire, on met l'accent sur l'élaboration de solutions basées sur une gestion alternative de l'écosystème plutôt que sur les interventions classiques du secteur de la santé^[2].
- **BÂTIMENT DURABLE** : « La première définition d'un bâtiment durable est littéralement un bâtiment qui dure. Par exemple, une construction neuve a plus d'impact écologique qu'une

rénovation complète. Une construction durable implique de considérer, dès la conception, la durée de vie de l'édifice et d'imaginer son impact présent, mais aussi futur, lors de son utilisation et de sa déconstruction. Un bâtiment durable, c'est également un édifice qui en fait plus que les autres. Il doit être plus économe au plan énergétique, consommer moins d'eau potable, rejeter moins d'eau à l'égout et dégager moins de gaz à effet de serre » [3].

- **DÉVELOPPEMENT DURABLE** : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement » [4].



Références : Synergie Santé Environnement (SSE)

- **ÉCORESPONSABLE** : « Se dit d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique ». [5]
- **EMPREINTE ÉCOLOGIQUE** : L'empreinte écologique mesure la superficie biologiquement productive qui est nécessaire pour satisfaire à la consommation d'une population donnée. Cette superficie comprend les terres et les eaux qui produisent les ressources et absorbent les déchets qu'une population utilise et génère par sa consommation [6].
- **HOLISTIQUE** : Du grec holos, « le tout », ce terme désigne toutes les approches de la vie, ou toutes les techniques thérapeutiques qui prennent en compte la globalité de l'individu. Par exemple, une vision **holistique** de l'être humain tient compte de ses dimensions physique, mentale, émotionnelle, familiale, sociale, culturelle, spirituelle (référence : Revue Psychologies) [7].

- **MATIÈRE RÉSIDUELLE** : Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon^[8].
- **SANTÉ ENVIRONNEMENTALE** : Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures »^[9]. Toutefois, le concept de santé environnementale va bien au-delà de l'approche réactive qui consiste à se protéger des agresseurs de l'environnement. « La santé environnementale propose une vision plus écosystémique et responsable et invite à adopter une approche proactive qui vise à préserver la qualité des milieux de vie et à créer des environnements sains, favorables à la qualité des systèmes de vie »^[10].
- **SANTÉ URBAINE** : « Bien que la ville renvoie une image positive, riche en possibilités, elle recèle une part importante de disparités majeures entre les classes sociales et de menaces pour la santé. Selon l'OMS, il est possible de prendre des mesures en amont pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes de santé en milieu urbain. C'est dans ce contexte que le concept de santé urbaine fût identifié comme une vision déterminante du 21e siècle »^[11].

6. CADRE LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIF

La présente Politique est en parfaite cohérence avec la mission, ainsi qu'avec les valeurs de l'établissement et s'inscrit dans une démarche de plus grande envergure, soit une démarche gouvernementale. Cette politique s'appuie sur les assises suivantes :

- La Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1) et ses 16 principes (*Annexe I*)^[4] ;
- La stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020^[12] ;
- Plan d'action de développement durable 2016 – 2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux^[13] ;
- Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques^[14] ;
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015^[15] ;
- Plan stratégique 2017-2021 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)^[16] ;
- Politique de mobilité durable^[17] ;
- Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020^[18] ;
- Plan d'action de développement durable du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) 2015-2020^[19] ;
- La stratégie québécoise de l'eau 2018-2023^[20] et son plan d'action^[21] ;
- Politique énergétique 2030 : L'énergie des Québécois – Source de croissance^[22] ;

- L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ^[23] ;
- Plan d'action en électrification des transports – *Propulser le Québec par l'électricité* ^[24] ;
- Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics ^[25] ;
- Conjuguer nos forces pour un avenir énergétique durable - Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 ^[26] ;
- Politique Bioalimentaire du Québec ^[27] ;
- Agenda 21 de la culture du Québec ^[28] ;
- Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 - Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes ^[29] ;
- Politique gouvernementale de prévention en santé ^[30] .

7. PRINCIPES DIRECTEURS

L'approche écosystémique de la santé humaine étant au cœur de la démarche du CCSMTL, la présente Politique s'appuie sur les principes de santé environnementale, ainsi que sur la Loi sur le développement durable et ses 16 principes (description à l'annexe 1). Tous les destinataires sont invités à les intégrer à l'ensemble de leurs démarches et de leurs décisions.

PRINCIPES DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE :

- Reconnaître les liens entre la santé humaine et la santé des écosystèmes ;
- Transformer notre rapport à l'environnement ;
- Comprendre l'impact de nos activités sur la qualité de l'environnement ;
- Dépasser l'approche réactive et adopter une approche proactive ;
- Évaluer les risques ;
- Rechercher des solutions collectives à des problèmes tant en amont qu'en aval ;
- Intégrer les systèmes éthiques, culturels et politiques dans la dynamique santé-environnement ;
- Favoriser la participation et l'engagement des individus et de la communauté.

PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

- Santé et qualité de vie ;
- Équité et solidarité sociales ;
- Protection de l'environnement ;
- Efficacité économique ;
- Participation et engagement ;
- Accès au savoir ;
- Subsidiarité ;
- Partenariat et coopération intergouvernementale ;

- Prévention ;
- Précaution ;
- Protection du patrimoine culturel ;
- Préservation de la biodiversité ;
- Respect de la capacité de support des écosystèmes ;
- Production et consommation responsables ;
- Pollueur payeur ;
- Internalisation des coûts.

8. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le CCSMTL s'engage à adopter une vision holistique dans sa prise de décision afin d'assurer une cohérence entre ses activités et la préservation d'environnements sains. Cette politique établit le cadre de référence pour l'élaboration du plan d'action en santé environnementale et de développement durable. Les orientations suivantes sont incontournables à l'approche écosystémique dans une perspective de prendre en compte la notion de santé urbaine :

- Éducation, sensibilisation, information ;
- Efficacité énergétique ;
- Gestion responsable de l'eau (consommation et rejets) ;
- Gestion des matières résiduelles (3RV) ;
- Gestion des matières dangereuses et des déchets biomédicaux (DBM) ;
- Gestion de la qualité de l'air ;
- Qualité de vie des clients ;
- Santé et qualité de vie au travail ;
- Alimentation durable ;
- Réduction des gaz à effet de serre ;
- Gestion du transport et de la mobilité durable ;
- Entretien écologique des terrains, des espaces de stationnement et des immeubles ;
- Biodiversité ;
- Approvisionnements responsables ;
- Adaptation aux changements climatiques et lutte aux îlots de chaleur ;
- Bâtiment durable.

8.1. Rôles et responsabilités

Les rôles, responsabilités et obligations des divers acteurs dans l'application de cette politique sont répartis de la façon suivante :

8.1.1. Conseil d'administration (CA)

- Adopte la politique et toutes révisions de cette dernière ;
- Reçoit et adopte le rapport d'activités annuel.

8.1.2. Comité de vérification

- Recommande la présente Politique au conseil d'administration ;
- Veille à l'utilisation optimale et au suivi de l'ensemble des ressources matérielles et financières liées à l'application de la politique.

8.1.3. Comité de direction

- Approuve le contenu de la présente Politique ;
- Recommande la Politique et ses révisions au comité de vérification ;
- Intègre les principes de développement durable dans ses prises de décision relatives aux grandes orientations de l'établissement, ainsi que dans la planification de ses différents dossiers et projets ;
- S'assure de l'application et du respect de la présente Politique, ainsi que de son actualisation ;
- Intègre les objectifs de la présente Politique dans la planification stratégique ;
- Encourage et promeut les actions qui viennent appuyer les objectifs de la présente Politique ;
- Reçoit et adopte le rapport annuel d'activités.

8.1.4. L'ensemble des directions

- S'assure de l'application et du respect de la présente Politique, ainsi que de son actualisation.

8.1.5. Direction des services techniques (DST)

- Veille à l'élaboration, à la diffusion, à l'application et à la mise à jour de la politique au besoin;
- Coordonne la stratégie de développement durable du CCSMTL et assume le rôle de répondant pour l'établissement;
- Assure la mise en oeuvre de la politique en collaboration avec les directions concernées;
- Assure le suivi des travaux du comité et soutient les porteurs de dossiers dans la mise en oeuvre des actions inscrites au plan d'action;
- Identifie les opportunités de partenariats et de projets en lien avec les objectifs de la présente politique.

8.1.5. Direction des ressources financières (DRF)

- Accompagne la DST dans l'analyse financière des projets de développement durable afin d'en vérifier la rentabilité, et ce, en internalisant les coûts autant que faire se peut;

- Agit à titre de conseiller en identifiant des pistes d'amélioration lors de son analyse financière et les soumet à la DST.

8.1.6. Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)

- Diffuse la présente politique;
- Conseille et soutient le comité et les sous-comités en ce qui a trait aux activités de communication à réaliser pour atteindre les objectifs du plan d'action;
- Promeut les activités associées à la politique et au plan d'action de développement durable et de santé environnementale par le biais d'articles ou d'autres communications.

8.1.7. Direction régionale de la santé publique (DRSP)

Offrir une expertise technique en matière de santé publique, notamment pour :

- L'analyse des vulnérabilités sociales face aux aléas climatiques ;
- L'identification des impacts sanitaires et psychosociaux des changements climatiques ;
- L'évaluation des bénéfices sur la santé des mesures de réductions des émissions de GES et des mesures d'adaptation en portant une attention particulière à la prévention en santé et l'optimisation des co-bénéfices.

8.1.8. Gestionnaires

- Appliquent la présente politique;
- Encouragent l'adhésion à la présente politique et favorisent l'adoption de comportements responsables et inhérents aux principes directeurs;
- Soutiennent et collaborent avec la Direction des services techniques pour la mise en œuvre de la politique et des actions inscrites au plan d'action;
- Veillent au maintien d'une culture organisationnelle qui valorise l'application des orientations et des objectifs de la présente politique.

8.1.9. Personnel, médecins, dentistes, pharmaciens et étudiants

Le personnel, médecins, dentistes, pharmaciens et étudiants ont pour mandat de s'approprier l'essence de la politique et d'adopter des comportements responsables et inhérents aux principes directeurs.

8.1.10. Usagers, visiteurs et bénévoles

Les clients, visiteurs et bénévoles participent à l'application de la présente politique.

8.1.11. L'ensemble des destinataires

L'ensemble des destinataires soutient la présente politique et collabore à l'atteinte des objectifs.

8.1.12. Comité de santé environnementale et de développement durable et sous-comités

Relevant de la Direction générale et chapeauté par la Direction des services techniques, le comité en lien avec cette politique a un rôle tactique et a la responsabilité d'agir à titre d'ambassadeur de même que de courroie de transmission auprès des différentes directions.

Il doit également susciter la participation et l'engagement des destinataires. Plus concrètement, ce comité :

- Assure la mise en oeuvre des mesures recommandées dans le plan d'action;
- Maîtrise et s'informe sur les défis et enjeux découlant de principes de développement durable;
- Chapeaute des projets de développement durable;
- Fait des recommandations au comité de direction sur les orientations et les plans d'action;
- Fait rapport sur l'état de la situation et sur les indicateurs de performance;
- Agit à titre de conseiller dans l'intégration des principes directeurs lors de l'élaboration de projets de développement durable ou de révision des pratiques actuelles;
- Collabore avec les partenaires régionaux;
- Promeut la démarche et les principes de développement durable et de santé environnementale du CCSMTL;
- Propose au comité de direction un plan d'action triennal en lien avec les objectifs et les principes de la présente Politique, tout en assurant une priorisation des actions en fonction des ressources humaines et financières disponibles;
- Assure la mise en œuvre du plan d'action ainsi que son suivi et assume le leadership des activités de diffusion avec le soutien du Service des communications;
- Soutient les sous-comités responsables de thématiques spécifiques;
- Rédige un rapport d'activités annuel, le dépose au Comité de direction et le fait diffuser à l'ensemble du CIUSSS.

8.2. Composition du comité de santé environnementale et de développement durable

La composition du comité se veut représentative des différentes missions, directions et installations ainsi que des différents niveaux hiérarchiques. Sa composition pourra varier en fonction de la réalité de l'établissement, ainsi qu'en fonction des objectifs et des actions inscrits au plan d'action. Une même personne peut représenter plusieurs secteurs. La composition actuelle se retrouve en annexe 3.

9. RÉFÉRENCES

- Dictionnaire de français Larousse.
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%c3%a9coconstruction/186329>
- [1] Mason et Lang (2017). Sustainable Diets: How Ecological Nutrition Can Transform Consumption and the Food System, chapter 9. London: Routledge.
- [2] Forget, G., Lebel, J. (2003). Approche écosystemique à la sante humaine. In : Environnement et santé publique – fondements et pratiques, pp. 593-638. Paris : Edisem/tec & doc, acton vale.
https://espum.umontreal.ca/fileadmin/espum/documents/dsest/environnement_et_sante_publicue_fondements_et_pratiques/29chap23.pdf

- [3] Pronovost, f. (2018). Qu'est-ce qui définit un bâtiment durable?
<https://blogue.genium360.ca/article/formation/quest-ce-qui-definit-un-batiment-durable/>, tiré du site Internet genium 360 : <https://www.genium360.ca/fr-ca/le-reseau/mission/>
- [4] Loi sur le développement durable, chapitre d-8.1.1
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/d-8.1.1>
- [5] Office québécois de la langue française. Terme « responsable », (2013). Gouvernement du Québec.
https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/responsable.html
- [6] Institut de la statistique du Québec, (2009). L'empreinte écologique : revue de littérature et analyse critique. Montréal, Gouvernement du Québec.
<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/environnement/empreinte-ecologique.pdf>
- [7] Définition du terme « holistique ».
<http://www.psychologies.com/dico-psycho/holistique>
- [8] Définition « matière résiduelle », Recyc-Québec.
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/lexique>
- [9] La santé environnementale à l'agence nationale de sécurité sanitaire.
<https://www.anses.fr/fr/system/files/pres2011cpa14.pdf>
- [10] Sauvé, I., Godmaire, H. (2009). Pour une éducation relative à la santé environnementale : Une approche écosystémique et participative. *Liaison énergie-francophonie*. Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, numéro 82, 61-70.
- [11] Drouin, Bernier, Jen, « Santé urbaine : adapter nos services et les environnements pour mieux répondre aux enjeux de santé urbaine », CIUSSS du Centre Sud-de-l'île-de-Montréal, 2018
- [12] Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-20, Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-dd.pdf
- [13] Plan d'action de développement durable 2016-2020 du ministère de la santé et des services Sociaux, MSSS.
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-action/pl_16-733-01w_msss.pdf
- [14] Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques – Phase 1. *Le Québec en action vert 2020*, MDDELCC.
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf

- [15] Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : Plan d'action 2011-2015, MDDELCC.
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf>
- [16] Plan stratégique 2017-2021, MDDELCC.
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/plan-strategique/plan2017-2021.pdf>
- [17] Politique de mobilité durable – 2030 : Transporter le Québec vers la modernité, Ministère des transports.
https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/documentspmd/politique-mobilite-durable.pdf
- [18] Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020 : le Québec en action vert 2020, MDDELCC.
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/strategie-adaptation2013-2020.pdf
- [19] Plan de développement durable 2015-2020, MDDELCC.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/plandd/plan-action-dd2015-2020.pdf>
- [20] Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, MDDELCC.
<http://mddelcc.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/strategie2018-2030.pdf>
- [21] Plan d'action 2018-2023 : Stratégie de l'eau 2018-2030, MDDELCC.
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/plan-action2018-2030.pdf>
- [22] Politique énergétique, Gouvernement du Québec.
<https://politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/politique-energetique-2030.pdf>
- [23] Politique gouvernementale : L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2006/06-824-02.pdf>
- [24] Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 : Propulser le Québec par l'électricité, Ministère du transport du Québec.
https://transportselectriques.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/ciao-050-lg2-mtq-rapport2016frv2.1_.pdf
- [25] Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, Ministère de la culture et de la communication.
https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guideapplication_iaa.pdf
- [26] Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023.
http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/teq_plandirecteur_web.pdf

- [27] Politique bioalimentaire 2018-2025, MAPAQ.
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/politiquebioalimentaire.pdf>
- [28] Agenda 21 de la culture du Québec : Culture aujourd’hui demain.
<https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/agenda21/a21c-brochure-fr-2013.pdf>
- [29] Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024, Ministère de la sécurité publique.
https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/securite_civile/publications/politique_2014-2024/politique_securite_civile_2014-2024.pdf
- [30] Politique gouvernementale de prévention en santé, MSSS.
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08w.pdf>
- [31] Les 17 objectifs de développement durable des nations unies
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

10. DOCUMENTS ASSOCIÉS

Le document « Composition du comité de santé environnementale et développement durable (Annexe I) » est associé à la présente Politique.

11. MODIFICATIONS APPORTÉES DEPUIS LA DERNIÈRE VERSION

Section	Modification	Justification
Toutes les sections	Le contenu de la présente politique a entièrement été révisé	Processus participatif impliquant tous les membres du comité de santé environnementale et de développement durable et coordonné par un expert externe en santé environnementale (Santé Synergie Environnement).

12. PROCESSUS D’ÉLABORATION

Auteur/s
Laure Pérès, Conseillère cadre en performance opérationnelle, DST
Réviser/s
Membres du comité de santé environnementale et de développement durable.
Personne/s ou instance/s consultée/s
Comité de gestion DST ; Nathalie Robitaille, Directrice adjointe chez Santé Synergie Environnement.

13. ANNEXE

ANNEXE I : COMPOSITION DU COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le comité se compose de représentants parmi les directions et/ou groupes suivants :

- **Direction des services techniques**
 - Spécialiste en procédés administratifs
 - Chef de service, services alimentaires
 - Technicienne en bâtiment, installations matérielles
 - Chef de service, hygiène et salubrité
 - Conseiller en bâtiment

- **Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)**
 - Agente de gestion du personnel

- **Direction approvisionnement et Logistique (DAL)**
 - Adjointe au directeur

- **Direction des ressources informationnelles (DRI)**
 - Directrice

- **Direction des ressources financières (DRF)**
 - Spécialiste en procédés administratifs

- **Direction des soins infirmiers**
 - Adjoint au directeur

- **Direction des services multidisciplinaires**
 - Adjoint au directeur

- **Santé physique générale et spécialisée**
 - Adjoint au directeur

- **Direction Programme déficiences**
 - APPR, responsable des stages ; Service Enseignement, formation et stages
Ergothérapeute

- **Direction régionale de santé publique (DRSP)**
 - Médecin

- **Direction de la protection de la jeunesse**
 - Intervenante

- **Direction des programmes santé mentale et dépendance (DSMD)**
 - Adjointe au directeur

- **Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)**
 - Assistante administrative

- **Représentante des syndicats**

- **Représentante du comité des usagers-ressources**

- **Représentant de la communauté**

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal**

Québec 